

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00067
Numéro SIREN : 434 144 226
Nom ou dénomination : BRIAND DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2019 sous le numéro de dépôt 9512

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/9512

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : BRIAND DEVELOPPEMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 434 144 226

N° gestion : 2001 B 00067



BRIAND DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 384 000 euros
Siège social : 18 RUE DE LA CROIX ZAE JACQUEBOT
95450 VIGNY
434 144 226 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2019

PREMIERE DÉCISION :

L'Associée unique constate que le Commissaire aux comptes titulaire sortant, à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a manqué à son obligation de vérifier que la société BRIAND DEVELOPPEMENT procède à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à compter de l'exercice de l'année 2018.

En conséquence, l'Associée unique décide de nommer la société **AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL**, domiciliée 11 rue des Laitières 94300 VINCENNES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- et avec mission de certifier l'exercice de la Société BRIAND DEVELOPPEMENT clos au 31 décembre 2018.

La société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat et la mission qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Le Président, Monsieur Arnaud SEVIN

